

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le vendredi 10 avril 2026, à 18 H 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis, à la salle Olof Palme, sous la Présidence de Madame DUHAMEL Marie-Claude, doyenne d'âge puis de Monsieur GACQUERRE Olivier, élu Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 03 avril 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

ALLOUCHERIE Sandrine, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, BASSOM Françoise, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BIALON Perrine, BLOCH Karine, BLOQUET Perrine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOSSART Steve, BOULART Annie, BRAEM Christel, BREHON Jean-Charles, BURMER Véronique, CARINCOTTE Annie, CARPENTIER Arnaud, CARRÉ Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COCQ Bertrand, CREPEL Bérengère, CRETEL Didier, DA SILVA Franck, DAGBERT Julien, DE CARRION Alain, DEBAECKER Olivier, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DECOURCELLE Catherine, DELECOURT Dominique, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DEPAEUW Didier, DERAMAUX Martine, DERICQUEBOURG Daniel, DEROUBAIX Hervé, DESCAMPS Nicolas, DESSE Jean-Michel, DIA Fatimata, DIERS Véronique, DOMART Sylvie, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Carole, DUBOIS Bruno, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUHAUT Mickael, DUMONT Gérard, DUPONT Jean-Michel, ELAZOUZI Hakim, ERALDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FOUCAULT Grégory, GACQUERRE Olivier, GAQUÈRE Raymond, GAROT Line, GAUTIER Odile, GIBSON Pierre-Emmanuel, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HERTOIGH Chloé, HEUGUE Eric, HUCHETTE Clément, IDZIAK Ludovic, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, KWARTNIK Pierre, LECLERCQ Odile, LECOCQ Bernadette, LCONTE Maurice, LEGAY Stéphanie, LEGRAND Jean-Michel, LEMATTRE Florence, LEMOINE Jacky, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEL Peggy, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Alexandre, MAHAUT Jurgen, MALADRY Blandine, MARCELLAK Serge, MARIINI Laetitia, MARLES Michel, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PEDRINI Lelio, PETIT Celine, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, POIRÉ Laurent, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, RENAUT Cédric, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, ROUSSEL Bruno, SCAILLIEREZ Philippe, SCALONE Jean-Pascal, SEBERT Géraldine, SGARD Alain, SOUILLIART Virginie, STACH Grégory, SWITALSKI Jacques, TAILLY Gilles, TAVERNIER Delphine, THELLIER David, THIRY Steven,

TOURBIER Laurie, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique,

Conseillers communautaires titulaires,

FLEURY Emmeline, VERPRAET Séverine,

Conseillers communautaires suppléants,

PROCURATIONS :

COURTIN Samuel donne procuration à LEMOINE Jacky, FRAPPÉ Thierry donne procuration à BOMMART Emilie, DELBECQUE Benoit donne procuration à DEROUBAIX Hervé, GAUTHIER Karine donne procuration à MARCELLAK Serge, DELPLACE Jean-François donne procuration à SGARD Alain, DARRAS Sébastien donne procuration à BOSSART Steve, LOISEAU Ginette donne procuration à SCALONE Jean-Pascal, HOCQ René donne procuration à DUBOIS Carole, FLAHAUT Jacques donne procuration à PICQUE Arnaud, DISSAUX Thierry donne procuration à DOMART Sylvie.

ETAIT ABSENT EXCUSE :

DUMUR Lucile,

Conseiller communautaire titulaire,

Monsieur MAHAUT Jurgen est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
10 avril 2026

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
VALIDATION DES MODALITES DE DEPÔT DES LISTES

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Conformément aux dispositions des articles L.1414-1 et L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) doit être mise en place une Commission d'Appel d'Offres (CAO) dont la composition est celle de la commission prévue à l'article L.1411-5 II du CGCT, c'est-à-dire de la commission réunie dans le cadre des procédures d'attribution d'une délégation de service public.

Les membres titulaires et suppléants des commissions d'appel d'offres et de délégation de service public sont élus au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

La liste comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Les suppléants doivent être en nombre égal à celui des titulaires. En cas d'égalité des restes, le siège revient à celui qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Conformément à l'article D.1411-5 du CGCT, l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes.

Il est donc proposé d'adopter les modalités suivantes :

- Dépôt des listes candidates auprès du service de l'Administration Générale, jusqu'au 12 mai 2026, jour de la séance du Conseil communautaire qui procèdera à l'élection des membres des deux commissions concernées,

- Le dépôt peut avoir lieu à l'hôtel communautaire – 100 avenues de Londres 62411 BETHUNE ou par mail à administration.generale@bethunebruay.fr,

- Un accusé de réception est alors délivré.

Chaque liste doit être signée par au moins un de ses membres qui en assume le dépôt. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE les modalités de dépôt des listes telles qu'elles ont été exposées, en vue de l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres et des membres de la Commission de délégation de service.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Le Président,

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **17 AVR. 2026**

Et de la publication le : **17 AVR. 2026**

Le Président,



GACQUERRE Olivier



GACQUERRE Olivier